

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2024-07

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 06 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 06 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL Claude-Françoise SAUMIER Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Saniyé AKDEMIR. Omar RABEL.

M. Daniel FERNANDES, Mme Claudia FERNANDES sortent pour le vote de ce point

Nbre de suffrages exprimés : 27

Excusés 3: MM. Arnaud JACQUOT, Gérard PATEREK, Jean-François HEIL.

Absents 4: MM. Mmes Séverine DIRAND, Nadine MERCIER. Valère NEDEY, Jean-Louis RENGGLI.

Pouvoirs 3: Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA
Gérard PATEREK pouvoir à Philippe GAUTIER
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 29 février 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur HERARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CULTURELLE
ET RECREATIVE PORTUGAISE**

*Extrait du registre des délibérations n°2024-07***SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CULTURELLE RECREATIVE PORTUGAISE DE VALENTIGNEY**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2024 :

Imputation	Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Décision du Conseil Municipal
65748.311	Association Culturelle Récréative Portugaise de Valentigney	200,00	500,00	UNANIMITE (M. Daniel FERNANDES, Mme Claudia FERNANDES quittent la séance)
TOTAL		200,00	500,00	

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER

PO